



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 75534

## Texte de la question

Mme Anne-Marie Comparini attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le drame qui concerne les femmes et hommes Lao-Hmongs affamés, encerclés et pourchassés par les soldats laotiens et vietnamiens, dans les province du nord du Laos. La diplomatie française affirme qu'elle encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. Elle semble inviter les autorités à réinstaller les personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et à régler pacifiquement les différends en appliquant ces principes en particulier aux Hmongs. Cependant, les mois passent et la situation ne semble pas évoluer. Elle lui demande donc s'il serait possible d'envisager le déploiement de troupes sous mandat de l'ONU, si la France manque de légitimité à intervenir seule, afin de protéger ces populations, de faire réellement pression sur les gouvernements vietnamien et laotien et de les contraindre à prendre des mesures efficaces et dans les meilleurs délais. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part sous l'uniforme français aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte aide humanitaire et au développement. Cette assistance vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le programme alimentaire mondial (PAM).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-Marie Comparini](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75534

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9343

**Réponse publiée le :** 22 novembre 2005, page 10798